



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

**DECISION COMMUNAUTAIRE N° 213 /2022**

**OBJET : Achat de 6 radiateurs à bain d'huile pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)**

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, (CARF) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n°4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

VU l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT le besoin d'acquérir 6 radiateurs à bain d'huile pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) suite à la panne du système de chauffage centralisé ;

CONSIDERANT la consultation menée auprès des fournisseurs WELDOM et INTERMARCHÉ sur MENTON ;

CONSIDERANT la proposition faite par WELDOM, sise 115 Val des Castagnins – 06500 MENTON, relative à l'achat de 6 radiateurs à bain d'huile pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) pour un montant de 274.50€ HT, soit 329.40€ TTC, qui est cohérente et répond en tous points aux besoins exprimés ;

**DÉCIDONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition de WELDOM, sise 115 Val des Castagnins – 06500 MENTON pour un montant de 274.50€ HT, soit 329.40€ TTC ;

**Article 2** : Les dépenses engagées seront imputées au compte 020 60632 du budget principal au titre de l'exercice 2022 ;

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 29 NOV. 2022

Le Président



Yves JUHEL

**Date d'affichage :** 29 NOV. 2022

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221129-213-2022-AR  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022